

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	10
• présents	7
• votants	7
• absents	3
• exclus	0

De la commune de Baulay

Séance du 01 août 2018 à 18 heures 45

Date de convocation :  
26 juillet 2018

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :  
02 août 2018

Objet

Création d'un poste  
permanent de secrétaire  
de mairie

M. GERARD Frédéric

Étaient présents :

ROUSSEL, CARD, ANTOINE, BAQUET, MARTIN, VARENNE.  
Absents : BAUDOJIN, LEPASTOUREL, SIMON

Secrétaire de séance :

M. CARD Christophe

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la loi n°836634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34 ;  
Vu le budget communal ;  
Vu le tableau actuel des effectifs de la Collectivité ;  
CONSIDERANT que la Commune de BAULAY est une Commune de moins de 1000 habitants ;  
CONSIDERANT la nécessité de créer un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe à temps non complet afin d'assurer les missions de Secrétaire de Mairie et que cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C.  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :  
A) décide la création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe à temps non complet à hauteur de 18 heures hebdomadaires (soit 18/35ème d'un temps plein) pour assurer les fonctions de Secrétaire de Mairie relevant de la catégorie hiérarchique C, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,  
B) se réserve la possibilité de recruter un agent contractuel en vertu de l'article 3-3 3° de la loi n°84-53, s'agissant d'un emploi de Secrétaire de Mairie et que la Commune de BAULAY est une commune de moins de 1000 habitants,  
En cas de recrutement d'un agent contractuel :  
1) précise que le niveau de recrutement sera fixé sur un diplôme de niveau V,  
2) fixe la rémunération  
\* entre l'indice brut 351 indice majoré 328 et l'indice brut 376 indice

majoré 346.

compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

3) s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget

C) autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le .

Publié ou notifié le 02 août 2018.

Fait à Baulay, le 03 septembre 2018

Le Maire

A handwritten signature in black ink is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BAULAY' at the top and 'Le-Saône' at the bottom, with a small star symbol on the right side.